

**Extrait des  
délibérations**  
au Conseil départemental

**N° CD-2025-5-5-1**  
**Séance du** lundi 15 décembre 2025

**BUDGET PRIMITIF 2026 - UNE AMBITION POUR LA JEUNESSE, DECLINEE  
DANS LES POLITIQUES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, DE LA  
PROTECTION DE MATERNELLE ET INFANTILE, DE L'EDUCATION, DE LA  
JEUNESSE, DU SPORT ET DU BILINGUISME**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

**PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

**EXCUSES AVEC PROCURATION:**

DELATTRE Cécile donne procuration à DEBES Vincent  
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas  
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis  
REYmann Anne donne procuration à MATT Nicolas  
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie  
TENENBAUM Anne donne procuration à PFEIFFER Pascale  
VETTER Jean-Philippe donne procuration à MAURER Jean-Philippe

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de la Jeunesse, au sport, à la réussite éducative et au bilinguisme du 24 novembre 2025,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-5-8-3 du 15 décembre 2025 relative à l'adoption du Budget primitif 2026 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'amendement « Agir pour mettre à l'abri les enfants qui dorment dehors » au rapport déposé le 8 décembre 2025 par M. Florian KOBRYN.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement « Agir pour mettre à l'abri les enfants qui dorment dehors » au rapport déposé par M. Florian KOBRYN.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Décide d'inscrire, au titre du budget primitif 2026, au titre des politiques de la jeunesse, du sport, de la réussite éducative et du bilinguisme, un budget de 373 216 585 € en dépenses et de 16 877 192 € en recette qui se ventile ainsi (Cf. Annexe 1 à la présente délibération) :

**Pour la politique de la Protection Maternelle et Infantile (cf. Annexe 2 à la présente délibération)**

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 027 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 1 076 600 €,
  - en investissement : un crédit de paiement de 55 000 € et un total d'autorisation de programme de 55 000 €,
- en recettes :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 930 360 €,

**Pour la politique de l'Aide Sociale à l'Enfance (cf. Annexe 3 à la présente délibération)**

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 309 527 037 €,
  - en investissement : un crédit de paiement de 5 000 € et un total d'autorisation de programme de 25 000 €,
- en recettes :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 10 154 432 €,
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à procéder, par voie d'arrêté, aux indemnisations liées aux dommages causés à des tiers par les mineurs confiés à la Collectivité européenne d'Alsace ou par des jeunes majeurs sous contrat,
- Précise que le Président de la Collectivité européenne d'Alsace rendra compte, lors de l'adoption du prochain budget primitif, des indemnisations versées à ce titre,

**Pour la politique de l'Education (cf. Annexes 4 à la présente délibération)**

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 45 821 000 €,
  - en investissement : un crédit de paiement de 3 860 890 € et un total d'autorisation de programme de -158 152,32 €.
- en recettes :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 425 000 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 362 000 €,

**Pour la politique de la Jeunesse (cf. Annexes 5 à la présente délibération)**

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 224 300 €,
  - en investissement : un crédit de paiement de 3 500 €,
- en recettes :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 400 €,

**Pour la politique du Sport et de la Vie associative (cf. Annexes 6 à la présente délibération)**

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 209 858 € et un total d'autorisation d'engagement de 65 000 €,
  - en investissement : un crédit de paiement de 168 000 €,

**Pour la politique du Bilinguisme (cf. Annexes 7 à la présente délibération)**

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 275 000 €,
  - en investissement : un crédit de paiement de 40 000 €

Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 à 7 à la présente délibération.

Adopté à la majorité

Vote séparé :

4 voix contre le budget primitif 2026 de la politique du sport : Damien FREMONT, Ludivine QUINTALLET, Fleur LARONZE et Florian KOBRYN.

4 abstentions concernant le budget primitif 2026 des politiques de la protection de l'enfance, de la protection de maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse et du bilinguisme : Damien FREMONT, Ludivine QUINTALLET, Fleur LARONZE et Florian KOBRYN.

0 non-participation au vote